

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 22 (1965)

Heft: 7

Rubrik: Le sport de haute compétition cause-t-il du tort à la jeunesse?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sport de haute compétition cause-t-il du tort à la jeunesse?

Liselotte Diem, l'épouse de feu le professeur Carl Diem, pédagogue de réputation mondiale, a cherché à Tokyo une réponse à cette question, en interrogeant là-dessus diverses personnalités compétentes. Les nageurs américains, auteurs de 12 records du monde au cours des derniers Jeux, ont naturellement le plus contribué à cette étude. Leurs succès ont pour assise un programme de sport-loisir systématiquement établi. Multiplication des cours de natation, recul de l'alcoolisme, baisse de la criminalité juvénile — voilà le slogan appliqué pour lancer une campagne commune groupant les parents, deux organisations suprêmes de jeunesse, les clubs de natation et les écoles. Actuellement, 500 000 enfants de 6 à 16 ans participent à ces cours de natation durant les loisirs.

Des compétitions causent-elles du tort à ces jeunes de 13-14 ans membres d'une équipe olympique? Bob Kiphut, illustre entraîneur à l'Université de Yale, le nie catégoriquement. Tous ces jeunes qui, en 1932, en 1936 et en 1948 ont rivalisé en vue de remporter une victoire olympique on ensuite confirmé leur valeur dans la vie civile. Les parents soutiennent le nouveau programme de «fitness», ils aident à construire de nouvelles piscines, comme piscines de quartier ou dans leur propre jardin.

Ces jeunes gens et ces jeunes filles, d'âure éveillée, en pleine

santé, sont d'une enviable insouciance. Ils manifestent une joie tout enfantine ou bien se mettent tout bonnement à pleurer lorsque l'un des leurs subit un échec. Cette jeunesse aurait comblé d'aise Coubertin, qui avait rénové les Jeux olympiques afin notamment d'animer le sport scolaire français.

En maints endroits, en Allemagne et en Suisse par exemple, le sport scolaire entrave le développement du sport de compétition. Kiphut lui-même désavoue le système pédagogique de l'éducateur Dewey, hostile à la performance personnelle en sport, et il rend en outre la politique sportive scolaire américaine — élaborée conformément aux principes de Dewey — appliquée au Japon durant la période d'occupation responsable du recul temporaire enregistré par le sport de compétition japonais. Chez l'enfant, l'esprit de compétition est inné. A 13 ans déjà, il aime rivaliser avec ses camarades; à 18 ans, il trouve dans les épreuves de course ou les jeux le véritable sens de son éducation physique. Trop souvent, en pédagogie sportive on accorde à la forme une plus grande valeur qu'au fond, on apprécie davantage la technique que la performance. A cet égard, les Jeux de Tokyo auront certainement dessillé les yeux de nombreux éducateurs: stimulée en d'intenses compétitions, la jeunesse a tôt fait d'accomplir de réelles performances. Traduction: Noël Tamini

Nouvelles de l'EPGS

L'examen de gymnastique du recrutement 1964

L'examen de gymnastique auquel participent les conscrits au jour du recrutement, constitue l'unique examen sportif imposé à tout jeune Suisse en bonne santé. Les statistiques publiées chaque année à ce sujet par l'EPGS offrent ainsi un aperçu du niveau des capacités physiques de la jeunesse masculine.

	Nombre d'examinés	Note 4 Mentions %	Moyenne	Rang
Zurich	6 591	41,2	5,968	7
Berne	7 347	41,6	5,894	4
Lucerne	2 104	37,0	6,399	20
Uri	313	43,0	5,917	5
Schwyz	806	40,5	6,202	13
Obwald	263	38,0	6,348	19
Nidwald	254	44,5	5,543	1
Glaris	296	41,3	6,203	14
Zoug	433	35,7	6,312	17
Fribourg	1 514	34,1	6,230	16
Soleure	1 702	48,0	5,567	2
Bâle-Ville	1 516	27,5	6,536	21
Bâle-Campagne	1 157	35,7	6,150	11
Schaffhouse	528	40,1	5,974	8
Appenzell Rhodes-Intérieures	396	36,5	6,210	15
Appenzell Rhodes-Extérieures	139	33,3	6,326	18
Saint-Gall	2 835	34,5	6,163	12
Grisons	1 138	34,0	6,544	22
Argovie	2 900	36,7	6,135	10
Thurgovie	1 254	35,3	5,965	9
Tessin	1 253	38,1	6 005	6
Vaud	3 258	29,6	6,601	23
Valais	1 621	42,3	5,881	3
Neuchâtel	1 120	28,7	6,852	24
Genève	1 457	23,4	7,029	25
Total	42 195	37,4	6,149	

Malgré tout ce que l'on a dit des fautes de maintien et du manque de mouvement, force nous est de constater qu'en moyenne les performances s'améliorent d'année en année. C'est ainsi que la note moyenne a passé de 6,154 en 1963 à 6,149 en 1964. 37,4 % (37,3 % en 1963) des jeunes gens examinés ont obtenu la note optimum (4). Cependant, ces résultats ne suffisent pas à faire oublier que l'évolution de notre civilisation implique un urgent développement de l'activité physique et du sport. Au contraire. La statistique prouve qu'un entraînement accru permet d'améliorer les performances, et nous encourage donc à persévérer dans la voie choisie. Les observations faites montrent nettement que les résultats des conscrits qui, dans les sociétés, les écoles ou les groupements EPGs, ont suivi un entraînement physique régulier, sont d'environ 30 % meilleurs que ceux des non-sportifs.

On remarque avec intérêt que l'attitude des jeunes à l'égard de l'examen n'a pas été partout satisfaisant. C'est ainsi que l'on a observé une indifférence particulière dans les grandes

villes et leurs banlieues (à Bâle, par ex.). Cela se traduit tout naturellement par une baisse de la moyenne des résultats.

Les disciplines les plus difficiles demeurent le saut en longueur et le lancer (engin de 500 g), qui nécessitent une bonne préparation technique. Il y a encore beaucoup à faire en ce domaine. Quant à la course de 80 m et au grimper, les résultats furent en moyenne satisfaisants.

En 1964, il s'est avéré une fois de plus que la signification de l'examen de gymnastique du recrutement dépasse son plan militaire. Car cet examen témoigne en quelque sorte du niveau sportif des jeunes Suisses. Et c'est seulement là où il est compris comme tel, là où les jeunes le prennent au sérieux, qu'il remplit pleinement sa tâche. Wi

Un intéressant essai de l'EPGS neuchâtelois

L'office cantonal EPGs de Neuchâtel que dirige M. Roulet a tenté, avec succès, une expérience — dûment autorisée par le service fédéral EPGs — dans l'organisation de son cours cantonal pour moniteurs EPGs. Le cours cantonal a été divisé en deux parties, une première qui a occupé six heures d'un samedi après-midi, et une deuxième, qui aura lieu au début de l'automne et qui sera décentralisée, devant, elle, réunir les moniteurs par districts. De ce fait, on a tenu compte des obligations professionnelles de tous les moniteurs, ainsi que des nécessités de toucher tous les districts du canton. Le cours cantonal a réuni 94 moniteurs, dont 46 faisaient un cours de répétition fédéral, 21 un cours de répétition cantonal alors que les nouveaux venus étaient au nombre de 27 de groupements libres, 24 de sociétés de gymnastique, 22 de clubs ce qui est très réjouissant. 28 moniteurs provenaient du football, 12 des groupements d'éclaireurs et 4 des unions de cadets. V. R.

L'éducation physique des jeunes suisses à l'ordre du jour

Les inspecteurs fédéraux de l'EPGS, réunis à Macolin, se sont penchés sur le problème de l'introduction d'un enseignement de l'éducation physique pour les jeunes filles suisses âgées de 14 à 20 ans. M. Willy Rætz a rappelé l'énorme succès remporté par le symposium international consacré à ce problème, organisé en septembre 1964 à Macolin sous la présidence de M. Ernst Hirt, les études faites par l'institut sociologique de l'Université de Berne, puis il a déclaré que les pourparlers engagés depuis avec 34 associations suisses de gymnastique et de sport, avec les représentants des églises, des associations féminines et de jeunesse ont donné des résultats très réjouissants. Les bases légales pour l'introduction de l'éducation physique de la jeunesse féminine suisse sont actuellement étudiées par le département fédéral de justice, mais il s'avère dès à présent que ce mouvement devra être placé, aussi bien sur le terrain fédéral que cantonal, non pas sous l'égide du département militaire, mais de celui de l'intérieur ou, dans les cantons, des départements de l'instruction publique. L'éducation physique féminine devrait devenir une branche obligatoire ou du moins facultative dans les examens fédéraux de maturité. Le canton de Zurich l'a déjà introduite comme obligatoire dans ces examens. L'enseignement de l'éducation physique doit débiter à l'école déjà et il devra ensuite être poursuivi au sein des associations sportives, féminines ou de jeunesse. Car il y va de la santé de notre peuple. V. R.